

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière du 2 Mars 2017**

**Intervention de Gilles GODEFROY**

**Rapport N° 17.01.03 Agence Régionale de la Biodiversité**

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce document représente à lui seul tous les problèmes de l'écologie, et surtout les problèmes de la gestion de l'écologie.

Nous restons stupéfaits par le foisonnement d'organismes, de groupes, d'associations, d'offices et d'officines qui entrent en jeu pour étudier, compter, alerter, intervenir et surtout dépenser pour préserver la biodiversité.

Et il y a même, parmi ces organismes certains dont le rôle est d'unifier la biodiversité : Schéma de Cohérence Ecologique, SRCE, la Stratégie Régionale pour le Biodiversité, SRB, l'Observatoire Régional pour la Biodiversité, ORB, sans compter, bien sûr, l'Ecopole.

Or, vous le dites « *La Région est depuis la loi NOTRe le chef de file de la biodiversité. Elle a la responsabilité de **mieux organiser** le paysage des acteurs de la biodiversité pour qu'il gagne en **efficacité**.* ». On relève par les deux termes ci-dessus employés, responsabilité et efficacité, les notions de pouvoir et de devoir. Or dans ce texte, nulle part n'est-il fait mention de contrôle. Nous y reviendrons.

On veut donc créer une nouvelle agence, L'ARB qui mettra encore une feuille de plus au millefeuille déjà considérable que nous avons devant nous et qui, visiblement a échappé à un certain « choc de simplification », promesse d'une époque révolue.

En fait on nous propose « **d'étudier la possibilité de créer** une Agence Régionale de Biodiversité - ARB – en Région Centre-Val de Loire ». On nous propose même une méthode de travail :

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

« La méthode de réflexion pour la mise en œuvre de l'ARB vise à favoriser au maximum la concertation avec les acteurs. Elle s'appuie sur des séminaires très larges et des rencontres en bilatérales » Tout cela pour finir par un autre comité Théodule : « la Région et l'État mettront également en place un Comité régional de la biodiversité, co-présidé par le Président du Conseil régional et **le Préfet de région**, qui sera l'instance de débat de l'ensemble des démarches en faveur de la biodiversité en région. »

Mais c'est plus loin que l'on apprend qu'en octobre 2017, nous aurons un rapport en session pour la création de l'ARB ! Alors pourquoi toute cette légion de rencontres, comités, sous-comités et autres comités Théodule si la décision est déjà prise ?

Car en fait, derrière tous ces mots se cache un importante question : que fera vraiment l'ARB, sera-t-elle un organisme de plus ou aura-t-elle vraiment du pouvoir, je veux dire pouvoir décisionnaire, à part celui, fort bien connu, d'être distributeur à subventions ?

Peut-on rêver d'un guichet unique, proposé par la Région pour aider, orienter et diriger tous ceux qui veulent jouer un rôle dans la préservation de la biodiversité. Là, enfin, cette nouvelle agence aurait un vrai rôle, elle aurait du pouvoir ! Et comme à tout pouvoir, il revient un devoir, l'ARB aura-t-elle un rôle de contrôle ?

Dans le touffu buisson que représente la biodiversité, un certain élagage me paraît nécessaire. Je vous rappelle les termes de la loi NOTRe, **il faut gagner en efficacité**, et ce n'est que par le contrôle du travail effectué et par le contrôle des résultats obtenus que nous arriverons vraiment à quelque chose, autrement dit, nous aurons un comité Théodule et une pompe à finances de plus.

Je vous remercie.